

au consulat le 1^{er} janvier 414. Mais, avant la fin de cette année, il était de retour à Arles, avec la mission de déloger de Narbonne les Goths qui s'y étaient établis. En 415, il se fait livrer leur ancien allié, l'usurpateur Priscus Attale ¹, et réussit à les refouler au sud des Pyrénées ². Ces succès lui valurent un second consulat qu'il reçut le 1^{er} janvier 417, puis, peu après, le titre de patrice et la main de Placidie, sœur d'Honorius, et il est désormais qualifié par le prince, de *parens patriciusque noster* ³. En 418-419, il reparait sur le Rhône, entamait des pourparlers avec les Goths d'Espagne, et concluait avec leur roi, Wallia, une convention aux termes de laquelle ils étaient autorisés à repasser les Pyrénées, à la seule condition de ne point sortir des limites, quelque peu étendues, de l'Aquitaine seconde : *Constantius patricius pacem firmit cum Wallia, data ei ad inhabitandum secunda Aquitanica et quibusdam civitatibus confinium provinciarum* ⁴. Cette paix que nous pouvons, sans grande chance d'erreur, appeler la paix d'Arles, circonscrivait habilement la part du feu et assurait, par un sacrifice limité, la tranquillité des autres provinces. En témoignage de gratitude, Honorius conférait au négociateur un troisième consulat, le 1^{er} janvier 420, et, un an plus tard, partageait officiellement avec lui cette dignité impériale dont Constance III venait, depuis plusieurs mois, d'exercer en fait les prérogatives ⁵.

Le nouvel Auguste, dans le peu de temps qui lui reste à vivre, ne résidera plus à Arles. Mais le général victorieux de 411, le vice-empereur de 418 y avait remporté les plus beaux succès de sa carrière. Il l'avait reprise à Constantin III ; il y avait fixé, avec une invariable prédilection, son quartier général dans ses campagnes successives contre Iovinus, Attale et les Goths. Il devait s'attacher à elle pour tout ce qu'elle lui avait procuré de satisfactions et d'honneurs, ; et de fait, il l'a comblée de bienfaits dont la mémoire n'est pas effacée ⁶.

1. *Realencyclopdie Pauly-Wissowa*, s. v° *Attalus*, II, c. 2179.

2. Orose, VII, 43, 1.

3. *Constitutio* du 17 avril 418 (ap. Dom Bouquet, I, p. 767).

4. *Chronica minora*, a. 419, I, p. 469.

5. Sozomène, IX, 15.

6. Cf. L. Duchesne, *la Primatie d'Arles*, loc. cit., p. 169: « Le patrice Constance, le vainqueur d'Arles, devenu le protecteur et comme le père de cette cité conquise par ses armes ou sa diplomatie ».